



23 juillet 2012

CFC rejoint l'APIC

Le groupe CFC (Coopération Financière de Crédit) devient membre de l'APIC (Association professionnelle des intermédiaires en crédits), rejoignant ainsi les 50 enseignes, 450 agences et 1500 adhérents que compte déjà l'Association, au rang desquels Cafpi, Meilleurtaux.com, Empruntis, AB Courtage...

Stéphane Le Morvan, Directeur Général de CFC, entre également au conseil d'administration de l'APIC en tant que représentant Restructuration de Crédits.

Créé en 2002 et essentiellement tourné vers la restructuration de crédits avec un réseau de plus de 9 000 agences bancaires partenaires, le groupe CFC développe des activités en matière de rachat de crédits, d'assurance emprunteur et s'attèle également à créer des produits ciblés à destination des courtiers et voués à s'adapter au plus près aux exigences des particuliers.

Née en 2010 de la volonté des leaders du courtage en France, l'APIC constitue l'organe représentatif des intermédiaires en crédits exerçant en France et développant leurs activités tant dans l'Hexagone qu'à l'échelon européen. Force de propositions, elle accompagne les pouvoirs publics dans les évolutions réglementaires et se veut le garant du respect de la nouvelle réglementation qui s'impose aux courtiers en crédits. Son Code de bonne conduite engage tous ses adhérents à suivre les maîtres mots de l'Association : conseil, professionnalisme, transparence et indépendance.

CFC partage cette philosophie, raison pour laquelle il a souhaité rejoindre l'APIC et faire partie de son Conseil d'administration.

L'APIC en bref

Créée en 2010, l'APIC (Association Professionnelle des Intermédiaires en Crédits) a été fondée par les leaders historiques du courtage en crédits en France, **CAFPI, Meilleurtaux.com, Empruntis.com et AB Courtage**.

Elle a pour mission de devenir l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics et des autorités européennes de sécuriser l'environnement juridique de la profession d'intermédiaire en crédits.

Le 22 octobre 2010, le gouvernement a réglementé le statut d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement (IOBSP) – loi n°2012-1249

Après avoir participé à la rédaction de cette réglementation, l'APIC accompagne des IOBSP dans la compréhension et l'application des nouvelles contraintes professionnelles d'ici à leur entrée en vigueur en janvier 2013.

CFC en bref

Structure nationale créée en 2002 et essentiellement tournée vers la restructuration de crédits avec un réseau de plus de 9 000 agences bancaires partenaires, le groupe CFC est un acteur majeur sur son marché. Avec sa filiale CFC Assurances, il fait également figure de référence en matière d'assurance emprunteur. Enfin, avec Personal Store, le groupe CFC développe aussi, depuis 2011, une activité de grossiste en assurances et crédits avec le concours des banques et des compagnies d'assurances. Cette dernière structure a pour vocation de créer des produits ciblés et segmentés qui seront proposés aux courtiers pour caler, au plus près, aux exigences des particuliers emprunteurs.

Contact Presse

Galivel & Associés - 01 41 05 02 02

Carol Galivel / Julien Michon

21-23 rue Klock – 92110 Clichy

Fax : 01 41 05 02 03 - galivel@galivel.com

CAFPI – 01 69 51 00 00

Philippe Taboret – Directeur Général Adjoint

28, route de Corbeil – 91700 Ste Geneviève des Bois

Fax : 01 69 51 18 18 – p.taboret@cafpi.fr

Empruntis.com

Maël Bernier

mael.bernier@empruntis.com

Meilleurtaux.com

Sandrine Allonier

sallonier@meilleurtaux.com

Abcourtage.com

Ari Bitton

a.bitton@abcourtage.com

Association Professionnelle des Intermédiaires en Crédits

APIC 99, rue Pierre Brosolette-91700 Sainte Geneviève des Bois-Tel : 01.56.88.52.10-Fax : 01.56.88.52.11- secretairegenerale@apicfrance.asso.fr-www.apicfrance.asso.fr